



UN DÉMÉNAGEMENT À VAL DE FONTENAY TRÈS PROCHE !

LPN 7,2 km VDF (1^{er} trimestre 2026 ! Janvier ?)

La nature du bail serait une sous-location jusqu'en 2030 ! Quelle est la garantie pour les salarié(e)s de ne pas déménager de nouveau, dans peu de temps, dans l'Est Parisien ou ailleurs ?

La Direction a indiqué qu'il y a une étude d'opportunité de convergence des sites restants... Quel est l'avenir des sites de Villeurbanne, Canéjan, Val de Fontenay et de leurs salarié(e)s ?

NOISY LE GRAND

VS

VAL DE FONTENAY

985 résidents (prestataires compris)

Services : SST confidentiel, DSE, CSE, RVP, service courrier et reproduction, cafétéria, RE, salle de sport, centre commercial à proximité, nombreux restaurants

14745 m² de bureaux / services

19 m² / résident

Bâtiment en propriété

Charges : 3,3M€ HT/an

Pas de flex office

Parking : environ 450 places

Coûts surestimés à +51 M€ pour remettre aux normes (désamiantage, PMR, loi climat...) soit 20 M€ de travaux + 9M€ de coût de déplacement des salarié(e)s + 22,5M€ de coûts d'aménagement. Pour la Cfdt, ce coût de 22842 € par salarié(e) semble exagéré ! Faire les travaux, c'est de l'investissement ; ça valorise le bâtiment !

D'emblée, RENAULT GROUP a éliminé ce site de son schéma directeur immobilier !
Fin de l'histoire de LPN !

985 résidents (prestataires compris)

Services : SST (confidentiel ?), DSE ?, CSE, RVP ?, service courrier, service reproduction ?, cafétéria, RIE, peu de restaurants...

9800 m² pour la DIAC

Environ 15 m² / résident avec un ration de flex office à 65%

Bâtiment en sous-location

Charges : 4,12M€ HT/an

1 poste de travail pour environ 2 salarié(e)s

Parking : 300 sur 2 bâtiments

Un coût, non négligeable, de plus de 3 M€ pour les travaux d'installation et les aléas causés par ce déménagement !

RENAULT GROUP ambitionne de réduire ses coûts immobiliers ; il impose donc ce choix, qui n'est pas viable économiquement !



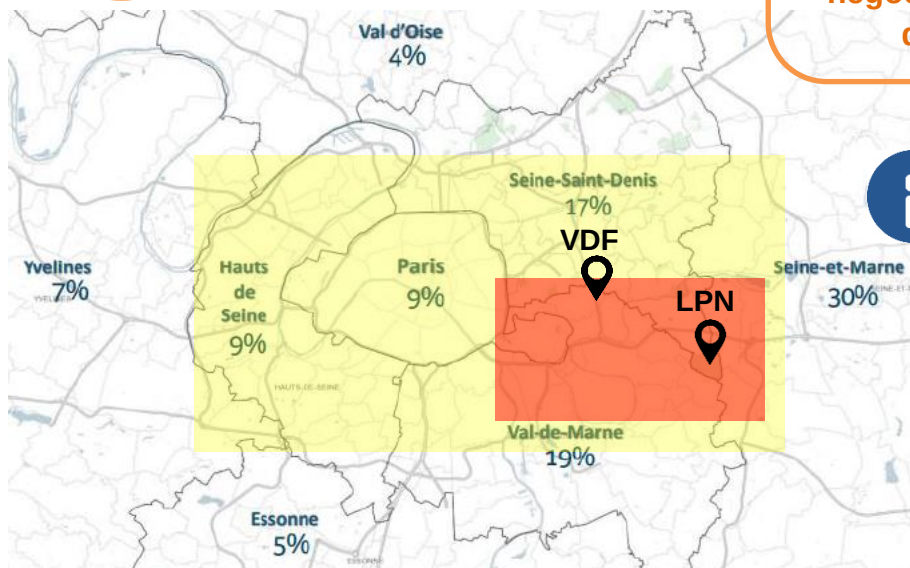
LES IMPACTS SUR LES TEMPS DE TRAJETS

4 100
k€

Enveloppe budgétée par
la Direction pour
accompagner les
salarié(e)s dans ce projet
de déménagement



Seule Organisation Syndicale
favorable à la mise à jour de
l'accord de méthode sur le projet de
déménagement XWork, la CFDT
déploie qu'il n'y ait pas de
négociation pour accompagner le
déménagement de LPN.



La majorité des
salarié(e)s habitent
dans la zone jaune. Une
forte densité d'entre
elles/eux (zone rouge)
demeurent à Noisy le
Grand et aux alentours.

838 salarié(e)s sont
franciliens.



Le temps de trajet en transports en commun
augmenterait pour 338 salarié(e)s francilien(ne)s.

59,7%



35,9% < à 15 min

4,4% > à 15 min



Le temps de trajet en voiture augmenterait pour
414 salarié(e)s francilien(ne)s.

50,6%



15,5% < à 15 min

33,9% > à 15 min



IMPACT SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET IMPOSITION, PAR LA DIRECTION, DES JOURS DE PRÉSENCE SUR SITE !



La CFDT rappelle qu'en télétravail les salarié(e)s travaillent !

Il est contradictoire de promouvoir les nouvelles
organisations de travail du 21^{ème} siècle tout en ayant, dans
le même temps, une volonté de présentisme passéiste,
version 20^{ème} siècle.





L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

SANS DÉMÉNAGEMENT

Vous auriez droit à une prime de mobilité

- Si éloignement du domicile en temps de trajet Aller-Retour.
- Prime versée en 1 fois.

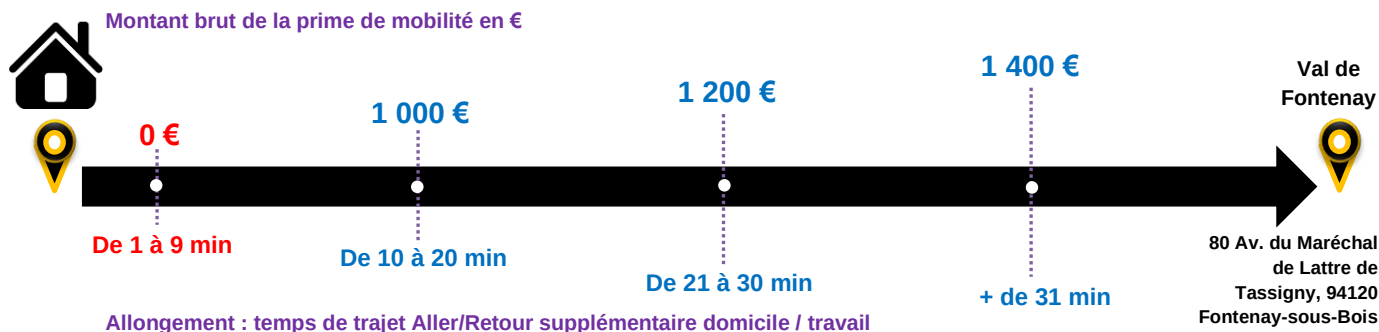
Vous auriez droit à une prime de surcoût de transport, selon les conditions d'éligibilité.

AVEC DÉMÉNAGEMENT

Accompagnement sous la forme d'une enveloppe, en fonction de la composition familiale : à partir de 20000€ jusqu'à 43000€, selon les conditions d'éligibilité.

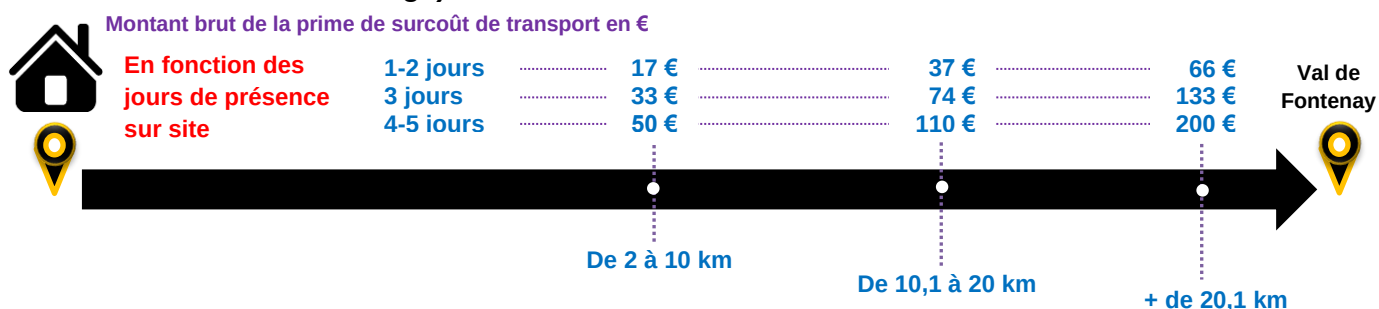
Accord mobilité RENAULT GROUP, selon les conditions d'éligibilité.

À VOS CALCULS !



Les conditions de la prime de surcoût de transport sont :

- Versement mensuel d'un surcoût de transport, quel que soit le mode de transport, situation calculée pour un trajet en voiture.
- Durée de versement de cette prime : 33 mois (à partir de la date d'emménagement sur le nouveau site envisagé).



Les salari(e)s qui sont venus du Plessis Robinson vers Noisy le Grand (LPN) ne perdent pas les avantages de leur ancienne mobilité vers LPN et pourront avoir droit à l'accompagnement vers Val de Fontenay.

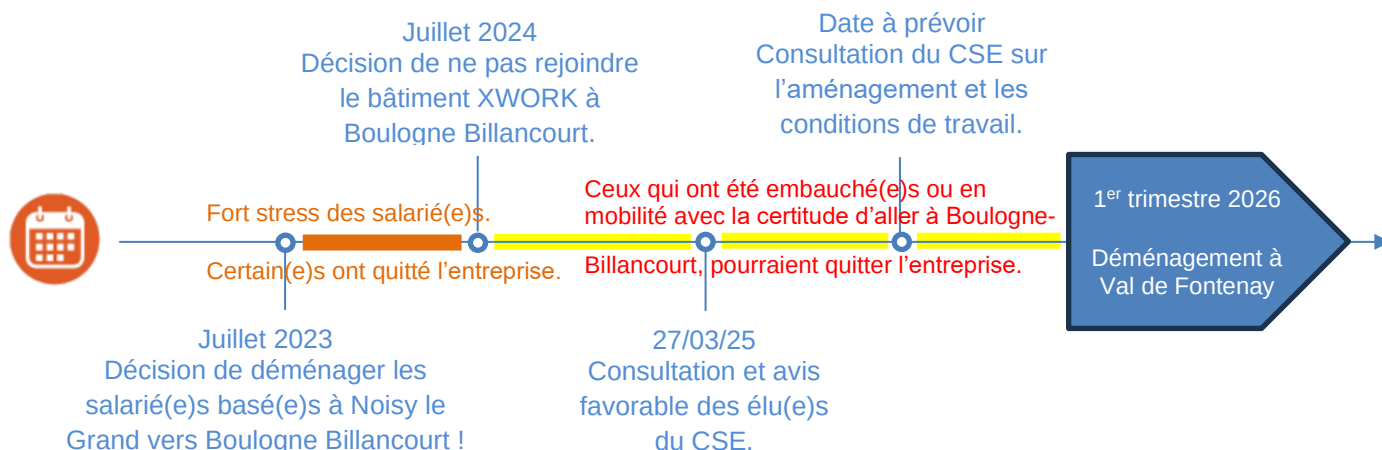


La CFDT s'interroge sur la non-prise en compte de l'unique formule de télétravail de 2j + 35j de pocket par an - règles de l'accord de télétravail "socle commun", à partir du 1er septembre 2025 - pour la prime de surcoût de transport.

C'EST L'HISTOIRE D'UN DÉMÉNAGEMENT !



Le télétravail est un levier pour atténuer l'impact du déménagement sur les conditions de travail des salarié(e)s !



Rappelons qu'initialement, le projet de déménagement devait nous emmener à Boulogne-Billancourt ! Mais au bout d'un an, Renault a fait marche arrière, rattrapé par la réalité : il n'y aura pas assez de places pour accueillir tous les salarié(e)s d'Ile-de-France.

Lors du CSE du 27/03/25, les élu(e)s du CSE, ont répondu favorablement à la signature du bail de Val de Fontenay. **Ce n'est pas un blanc-seing qui a été donné à la Direction** car il y a encore la consultation sur l'aménagement du site et les conditions de travail à négocier !



LA CFDT ATTEND DES AVANCÉES SUR...



...LE TÉLÉTRAVAIL Il faut prendre le meilleur de l'accord du socle social commun Renault, et donc être agile dans son application spécifique à la DIAC.



...LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT Notamment, dans le cadre de la mobilité durable, la question des parkings relais doit être étudiée.



SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !

